

CONTRAT DE LOCATION

Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

M., **Cyrus Fay**
né(e) le **30/04/1949** à **Montreuil sous Bois**
demeurant **146 bd de Grenelle 75015 Paris**

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E)

LE BAILLEUR

d'une part,

ET M., Mme
né(e) le à
demeurant

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E)(S)

LE LOCATAIRE

d'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit : le bailleur loue les locaux et équipements, ci-après désignés, au locataire qui les accepte aux conditions suivantes :

DÉSIGNATION

Adresse des locaux loués : **Centre Ida Dhara 19800 Meyrignac l'Eglise**

Consistance et désignation des lieux : **Maison individuelle**

NATURE DE L'ACTIVITE

EXERCICE de la profession libérale de sous réserve de l'obtention par le locataire des autorisations administratives nécessaires et celui-ci s'interdisant d'exercer dans les lieux une activité industrielle ou commerciale.

DURÉE

Le présent contrat est consenti pour une durée de commençant à courir le et se terminant le

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Loyers et charges

Le loyer toutes charges comprises est fixé à la somme de (en toutes lettres)
20 % du loyer toutes charges comprises est payable d'avance au bailleur un mois à l'avance soit

Clause particulière

Pour toute location de plus de 2 jours, une caution de 20 € vous est demandée pour le ménage et l'entretien du lieu.
.....

En annexe du présent contrat, les parties reconnaissent avoir remis ou reçu :

- Une attestation d'assurance multirisque habitation
- Un état des lieux dressé lors de la remise des clés
- 2 clés

Fait et signé à le
en 2 originaux dont un remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR

Signature précédée
de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

LE(S) LOCATAIRE(S)

Signature(s) précédée(s)
de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »